Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260309-2026_02_11-DE

N° 2026.02.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CREHEN

SEANCE DU 26 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt février, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme COTIN, Maire**
Mmes LAIGO, LONCLE, JOUFFE, MM. BOURGET, MACÉ, Adjoints
Mmes BURLOT, DETOT, EVEN, MARTIN et MENIER Conseillères Municipales
MM. BIARD, BOITTIN, CADE, DOS et LETONTURIER Conseillers Municipaux

EXCUSÉ : **M. MILLOT (procuration à M. BIARD).**

Monsieur Michel BOITTIN a été élu Secrétaire.

--- ===0=== ---

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES EMPLOIS

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser le tableau des effectifs et des emplois de la collectivité au 1er mars 2026.
Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.
Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité.
Au cours de l'année 2025 et début 2026 :

Création des postes suivants : Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet

- Adjoint technique territorial à temps complet
- Adjoint territorial d'animation contractuel à temps complet
- Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- Adjoint territorial d'animation à temps non complet (20/35ème)

Suppression des postes suivants : Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

- Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- Adjoint territorial d'animation à temps complet

N° 2026.02.11

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-212200497-20260309-2026_02_11-DE

Le tableau des effectifs se présente ainsi :

Filière administrative

Emplois	Effectifs
• Attaché	1
• Rédacteur Principal 1ère classe à temps complet	1
• Adjoint Administratif Principal 1ère classe à temps complet	2
• Adjoint Administratif Principal 2ème classe à temps complet	1

Filière animation

Emplois	Effectifs
• Adjoint d'Animation à temps complet	1
• Adjoint d'Animation Principal 1ère classe à temps complet	1
• Adjoint territorial d'Animation à temps non complet (20/35ème)	1
• Animateur contractuel à temps complet	1
• Animateurs en contrat d'engagement éducatif	12

Filière technique

Emplois	Effectifs
• Technicien Principal 1ère classe à temps non complet (90%)	1
• Agent de Maîtrise Principal à temps complet	1
• Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe à temps complet	2
• Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe à temps complet	1
• Adjoint Technique Territorial à tps non complet (25/35ème)	1
• Adjoint Technique Territorial à temps complet	3
• Adjoint Technique contractuel à temps non complet (18/35ème)	1
• Adjoint Technique contractuel à temps non complet (27/35ème)	1

Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,



Marie-Christine COTIN.